OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie
DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT-
LUTTE CONTRE LES PESTICIDES
HISTORIQUE de nos actions 2007-2018

Les membres fondateurs de l'association ont, depuis longtemps été sensibles à la nocivité des produits phytosanitaires de synthèse, que ce soit pour le respect de la biodiversité ou pour notre santé. Des alternatives existent, c'est une question de volonté politique.

Avant OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie

Pour exemple, en juillet 2002, renouvelée en 2003, des courriers ont été envoyées à Madame Bes, alors directrice des Parcs et Jardins d'Annemasse pour demander d'utiliser des produits biologiques pour le traitement des arbres et des rosiers de la ville.
Il faut du temps pour faire avancer les idées, comme en témoigne le flyer alors distribué en 2004 dans les boîtes à lettres des habitants du Centre-ville. C'était néanmoins une étape, avant, personne n'était averti !

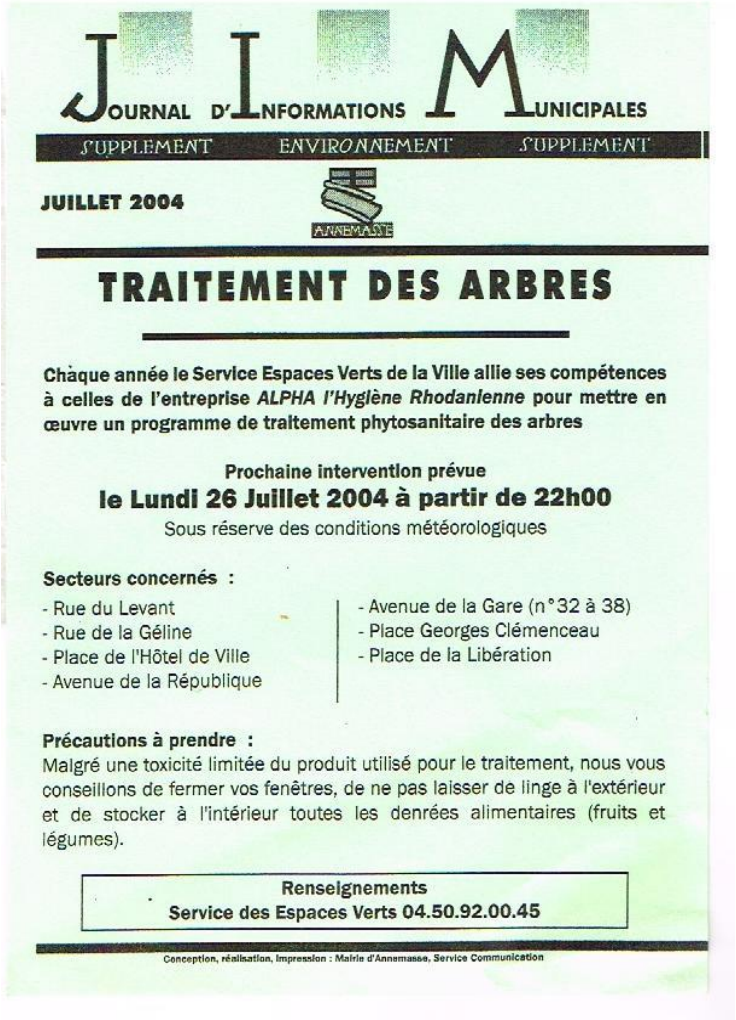

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

SUPPLEMENT ENVIRONNEMENT SUPPLEMENT

JUILLET 2004

ANNEMASSE

TRAITEMENT DES ARBRES

Chaque année le Service Espaces Verts de la Ville allie ses compétences à celles de l'entreprise *ALPHA l'Hygiène Rhodanienne* pour mettre en œuvre un programme de traitement phytosanitaire des arbres

Prochaine intervention prévue
le Lundi 26 Juillet 2004 à partir de 22h00
Sous réserve des conditions météorologiques

Secteurs concernés :
- Rue du Levant
- Rue de la Géline
- Place de l'Hôtel de Ville
- Avenue de la République
- Avenue de la Gare (n°32 à 38)
- Place Georges Clémenceau
- Place de la Libération

Précautions à prendre :
Malgré une toxicité limitée du produit utilisé pour le traitement, nous vous conseillons de fermer vos fenêtres, de ne pas laisser de linge à l'extérieur et de stocker à l'intérieur toutes les denrées alimentaires (fruits et légumes).

Renseignements
Service des Espaces Verts 04.50.92.00.45

Conception, réalisation, impression : Mairie d'Annemasse, Service Communication

Décembre 2006, fondation d' OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie

Dépôt des statuts le 26, l'inscription au journal Officiel date du 20 janvier 2007.

NOS COURRIERS et PETITIONS.

Dès mars 2007, notre 1ère action pour la nature en ville a concerné « le sapin de la rue Bastin » et les arbres avoisinants. Les détails sont disponibles dans l'historique de nos actions pour la défense des arbres (PDF ci-dessous)

Pour rappel, l'article de presse appuyant notre action, faisant ainsi connaître l'association dans sa lutte pour le respect de la nature. Merci au Messager pour ce 1er grand article ! D'autres ont suivi, dans le Dauphiné Libéré et dans la Faucigny. En effet, les arbres ont fait les frais de l'urbanisation de la ville.

Auprès de mon arbre…

Le Messager 17/05/07

L'association Oïkos Kaï Bios a lancé une pétition pour réclamer le maintien des arbres en ville, et tout particulièrement ceux situés aux abords de la rue Alfred-Bastin.

Au nom de son association de défense du patrimoine naturel, Marie-Louise Berger n'en est pas à son coup d'essai. Après une récente montée au créneau pour s'assurer que toutes les dispositions seraient prises pour préserver le cèdre de la rue du Chablais, elle vient de remettre le couvert pour que soit conservé le carré de verdure qui entoure la villa située au 16 de la rue Alfred-Bastin, dont la démolition a débuté la semaine dernière. En cause : l'agrandissement du parking attenant.

La démolition de la villa, rue Alfred-Bastin, a débuté la semaine dernière. Quatre des huit arbres qui l'entourent seront coupés.

Dans une lettre adressée au maire, le 28 mars, elle sollicitait ainsi la plus grande attention à l'égard des arbres, arbustes et bosquets de buis qui entourent la maison. Depuis le 13 avril, la missive s'est même transformée en une pétition qui a recueilli 270 signatures, dont une partie a déjà été remise en mairie début mai. « Il devient urgent de considérer les arbres avec respect et non comme du matériel urbain. On ne peut pas brader ce patrimoine vénérable. Il faut essayer de conserver ce poumon vert. C'est un petit écosystème où la vie est bien présente malgré la pollution et le bruit », explique celle qui se qualifie volontiers d'écocitoyenne.

En réponse, la mairie renvoie aux conclusions d'un expert forestier, mandaté pour établir le diagnostic des huit arbres qui dominent la place des marchés. Son verdict est tombé comme un couperet : deux érables et un épicéa, situés en lieu et place du projet d'agrandissement du parking, seront abattus. Un pommier « ayant beaucoup de bois mort et qui pose des problèmes de sécurité » connaîtra le même sort. Enfin, les bosquets de buis ne seront pas remplacés.

Reste que le maire, Robert Borrel, a du mal à digérer la pétition, sur la forme notamment : « C'est grossier comme manœuvre. Je trouve choquant que l'on lance une pétition avant même d'avoir discuté avec la mairie. Et puis, sur le fond, je suis tranquille : À chaque fois que l'on coupe un arbre, on en replante quatre. » Et l'édile d'enfoncer le clou sur la nécessité de certaines coupes d'arbres : « Mis à part sur les terrains privés où je ne peux rien faire mais quand on décide de couper des arbres, c'est que cela s'avère nécessaire. Les arbres ne sont pas des vaches sacrées. Et lorsque la décision est prise, c'est toujours après l'avis d'experts indépendants. »

Mais l'argument ne suffit pas à convaincre Marie-Louise Berger qui ne désarme pas et demande que trois ou quatre places de parkings soient sacrifiées au profit des arbres existants… Vu la façon dont le maire a apprécié la manœuvre, on imagine difficilement qu'il puisse lui faire une fleur. Du coup, la pétition continue de circuler.

Benoît Rouchaleau

Le Dauphiné Libéré

page 8 Mardi 29 décembre 2009

24 HEURES EN IMAGES

Il était une fois un cèdre…

■ **LUNDI, 12 HEURES.** Rue Aristide-Briand, un cèdre trône fièrement. Mais pour combien de temps encore… Un arbre qui a échappé au classement des arbres de la ville et qui pourrait disparaître avec cette construction à proximité, d'un programme immobilier "Le 8 Aristide". Comme une sortie est prévue rue des Platanes et pour des questions de sécurité, le promoteur a besoin de toute la surface pour les parkings, ce qui condamnerait l'arbre. Pourtant, plusieurs démarches pour le préserver ont été effectuées auprès des services de la mairie, soucieux de respecter les arbres de la ville. En vain ?

Dauphiné Libéré 23 août 2011

TRAVAUX À proximité du chantier de Chablais Parc

Le cèdre ne sera pas détruit

Certains riverains sont inquiets. Des associations ont même envoyé des courriers en mairie d'Annemasse. Le cèdre majestueux situé rue du Chablais va-t-il disparaître à cause des travaux du projet Chablais Parc ?

Il n'en est rien. Dès le départ, ce cèdre classé a été intégré aux plans de construction du projet. À aucun moment il n'était prévu de le détruire (contrairement à l'arbre centenaire rue Aristide-Briand, qui n'a pas résisté à la construction d'un immeuble).

Un expert a même été nommé pour surveiller, pour que tout se passe bien. Seuls des travaux d'élagage sont prévus.

Sabine PELLISSON

Le cèdre rue du Chablais vit au rythme des travaux. Photo DL/S.Pe

De l'association *Oïkos Kaï Bios- Patrimoine Nature et Vie*, d'Annemasse, suite à la même chronique (Maxime Morand, *Trois grands défis pour l'économie haut-savoyarde*, *Le Faucigny* du 27 août 2009).

Notre association locale de défense de la nature, *Oïkos Kaï Bios - Patrimoine Nature et Vie*, est préoccupée des propos de ce jeune auteur.

Nous lisons, au sommet de la dernière colonne de la page 9 : *« La recherche agronomique n'est-elle pas la grande oubliée de nos activités agricoles ? »*, et, dans la note (3) : *« Rappelons que la Bretagne est devenue la 5e région française à la fin des années 1970—alors qu'elle était en situation précaire en 1950—, en grande partie grâce aux bénéfices de la recherche agronomique»*. Parmi les *Trois grands défis pour l'économie haut-savoyarde*, cette personne propose : *« Développer un tourisme plus large et avant-gardiste pour gagner une visibilité nouvelle. Des offres fondées sur l'originalité d'un environnement sain et attractif* [...] *Utiliser notre environnement exceptionnel* [...] *pour soutenir les industries tournées vers l'écologie »*. Nous ne comprenons pas le rôle de *« la recherche agronomique »* telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui (clones, OGM...) ou telle qu'elle l'a été dès les années 1950, dans ce contexte. En effet, s'il est question des intrants chimiques de synthèse utilisés principalement depuis la fin de la dernière Guerre mondiale (ce qui correspond aux dates avancées), nous avons du mal à imaginer nos nappes phréatiques polluées comme en Bretagne, où plus une source n'est potable. Ou encore les plages de nos lacs envahies d'algues vertes. Plusieurs personnes ont failli en mourir et, cet été, un cheval en a trépassé le 28 juillet. Si cet étudiant pense aux pesticides chimiques de synthèse, nous serions inquiets au sujet des abeilles, dont le nombre est déjà en baisse préoccupante. Enfin, s'il imagine nos belles abondances équipées de hublots, alors là, non ! À moins que, témoignant d'une sagesse précoce, Maxime Morand ne voie toutes les terres haut-savoyardes en conversion vers le bio. Au prix des terrains dans nos contrées, ce serait la seule alternative louable à nos yeux.

Nous transmettons une copie de votre article à nos amis bretons ; ainsi, *Le Faucigny* ne sera pas lu —hors département— qu'à Paris ou au Vatican.

Le titre de cette *Boîte aux lettres* a été ajouté par *Le Faucigny*.

Note du « Faucigny ».—*Oïkos Kaï Bios - Patrimoine Nature et Vie*, fondée fin 2006, siège à Annemasse (*Passage bleu* 1, place de la Libération 74100 ; adresse électronique : oikos.kai.bios@orange.fr; site télématique : http://oikoskaibios.monsite.orange.fr); elle œuvre à *« confirmer, affiner, voire induire des comportements plus éthiques dans une perspective écologiste ; prendre conscience de la nécessité de préserver la vie sur terre sous toutes ses formes : nature, environnement minéral, végétal, animal et humain »* ; à ses yeux, *« moins exposer les enfants à des actes de cruauté est une tâche éducative »* tellement, *« dans les rapports enfant/animal, l'expérience montre que, lorsqu'un enfant apprend à respecter son chat, son chien ou ceux des voisins, cela a des effets sur son comportement envers lui et envers les autres humains »* ; enfin, *« l'association se donne pour but d'encourager cette tâche éducative, essentielle, par tous moyens »* et de *« refuser la barbarie instituée comme tradition, par exemple la chasse à la palombe, la corrida »*. (cr)

Ils n'ont pas que des chapeaux ronds...

Les algues tueuses migreraient-elles des estrans bretons *[en photo]* à nos *« vertes campagnes »* ?

(Cliché légendé ajouté par *Le Faucigny* à cette *Boîte aux lettres*)

LE FAUCIGNY — N° 39 / Jeudi 1er octobre 2009

CONFERENCES et STANDS, CYBER@CTIONS

CONFERENCES : 3 conférences ont été proposées, dont une en janvier 2008 « Vers les fauches tardives pour une gestion différenciée des espaces verts ».

Lundi 21 janvier 2008 page 7 — Le Dauphiné Libéré

MASSE

ANNEMASSE

Pour une gestion maîtrisée des espaces verts

Martine Feraille a animé cette conférence.

L'association Oïkos Kaï Bios-Patrimoine Nature et Vie organisait ce vendredi soir une conférence salle Martin-Luther-King, relative à l'entretien des espaces verts.

Martine Feraille, adjointe au maire de La-Roche-sur-Foron avait été pressentie pour aborder le sujet : "Vers les fauches tardives". Comment sont entretenus les espaces verts de nos villes ? Passer de 8 000 litres de pesticides chimiques de synthèse à 10 litres par an demande de trouver des moyens alternatifs mais surtout de changer pratiques et habitudes.

C'est ce à quoi s'est attachée l'équipe municipale de La Roche quie dans les espaces décentralisés de la communee a eu recours aux fauches tardives. Les prairies ainsi revitalisées ont vu des espèces en voie de disparition réapparaître.

Quant aux mentalités, il a fallu se montrer patient pour convaincre, mais comme en de nombreux domaines, le nerf de la guerre c'est l'argent, alors lorsque grâce à ce système on fait des économies... les gens suivent et se montrent intéressés.

Cette gestion des espaces verts incite à réfléchir sur notre propre manière de faire et sur le bien-être que peut en retirer la planète.

OÏKOS KAÏ BIOS

OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

Patrimoine Nature et Vie

vous propose la première conférence
de sa deuxième année d'existence :

Vendredi 18 janvier 2008 à 20h
Complexe **Martin Luther King** à ANNEMASSE

VERS LES FAUCHES TARDIVES

pour une gestion différenciée des espaces verts

Participation aux frais

Comment sont entretenus les arbres et les massifs de nos villes ?
Grenoble, Rennes, et plus près de nous **La Roche sur Foron** ont opté pour une gestion plus écologique de leurs espaces verts.
Passer de **8 000 litres de pesticides chimiques de synthèse à 10 litres par an** demande de trouver des moyens alternatifs et de changer nos habitudes visuelles,
pour le plaisir de voir repousser en ville des fleurs qui disparaissent dans les campagnes à cause des pesticides de l'agriculture.
Les espaces verts ainsi gérés inciteront peut-être chacun à modifier ses pratiques dans le sens d'un meilleur respect de la nature.

Qu'est-ce que la gestion différenciée et à quoi ça sert ?
Quels en sont les avantages en ce qui concerne les espaces verts ?
Martine FERAILLE, Maire Adjoint, Sylvie et Serge du service environnement à la mairie de La Roche sur Foron viendront témoigner
du changement profond des méthodes initié dans cette ville.

OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
74100 ANNEMASSE
http://oikoskaibios.monsite.orange.fr

En effet, Annemasse était doté d'un Agenda 21 : « *Le premier plan d'actions Agenda 21 de la ville d'Annemasse a été adopté en Conseil Municipal du 19 mai 2005* » http://www.annemasse.fr/Cadre-de-vie/Agenda-21/Pourquoi-a-Annemasse-et-pour-quoi-faire , mais la ville continuait à utiliser les pesticides de synthèse pour traiter les arbres de la ville....
Nous avions donc invité le maire à cette conférence. La déléguée à l'agenda 21 était présente le 18 janvier 2008, prenant beaucoup de notes...
Est-ce à la suite de cette conférence, en tous cas par un heureux hasard, la directrice des Parcs et Jardins a demandé sa mutation, et Madame Baudet, qui l'a remplacée, était convaincue de l'intérêt de la démarche sans pesticides.

En complément d'information, lire le PDF de notre page d'accueil de mai 2014 « VERS LES FAUCHES TARDIVES pour une gestion différenciée des espaces verts. »

STANDS

A l'occasion de la Semaine contre l'expérimentation animale, depuis 2008 nous organisons des stands à Annemasse et des passages sur les marchés (Gaillard, Thonon les Bains, Collonges Sous Salève, Annecy….). Nous avons enrichi ce thème de la Journée des animaux sans foyer et de la Journée Mondiale des animaux à l'automne de la même année.
Dès 2009 se sont ajoutés la Journée sans viande et la Semaine sans pesticides.
En 2014, nous avons participé à la 1ère Journée Internationale des Forêts
Nous proposons des pétitions, les nôtres et celles que nous relayons d'autres associations, des lettres-types selon nos campagnes en cours, pour lutter contre les atteintes à la nature et aux animaux.

LETTRES-TYPES

- Relais de l'opération « Zérophyto100%bio » http://www.0phyto-100pour100bio.fr/ : dès 2013, nous avons écrit (par courrier, puis courriels, appel téléphonique...) à une centaine de communes de Hte Savoie pour les inciter à ne plus utiliser de pesticides dans les espaces verts publics et à s'inscrire sur le site dédié.

Ce travail important « sur plusieurs fronts » comme l'annonçait le Messager en juin 2013 a été reconnu tant par la presse que par les réponses obtenues. En plus de rendez-vous avec les services de Parcs et Jardins de plusieurs communes d'Annemasse-Agglo, l'association a obtenu l'inscription d'un bon nombre de communes sur le site http://www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr/ .

Deux lettres-type ont aussi été proposées sur nos stands, vers les maires et vers les enseignes qui continuent à vendre des pesticides, fongicides….chimiques de synthèse. Elles ont été publiées sur notre site Internet et diffusées auprès de nos nombreux contacts.

Jeudi 21 août 2014/le Messager

Oïkos kaï bios agit pour un cadre de vie plus sain dans l'agglomération

Durant sa campagne intitulée Semaine sans pesticides (9e édition), l'association Oïkos kaï bios veut interpeller les nouvelles équipes municipales en place sur l'usage des pesticides de leur commune et l'offre de produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines.

A cette occasion, une carte des communes de France est disponible sur le site www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr/, pour rendre visible le recensement des communes ayant réduit ou éliminé l'usage des pesticides ainsi que l'introduction d'aliments bio dans les cantines scolaires. *« Notre courrier du 30 mai a été envoyé à une centaine de communes de Haute-Savoie. Sur l'agglomération, seulement Gaillard et Ambilly ont répondu "zéro pesticide". Pour le département, Annecy-le-Vieux et Thonon ont indiqué la réduction de l'utilisation des pesticides depuis cinq ans, Bonneville et Argonay "zéro pesticide", Annemasse, Annecy, Evian, Marignier, ainsi que La Roche-sur-Foron sont inscrits "zéro pesticide sauf espaces à contraintes" et Saint-Jorioz et Saint-Julien ont engagé une réduction. Chacun peut agir : interpellez votre maire, les élus ! Une lettre type est disponible sur notre site Internet, ainsi que le kit citoyen téléchargeable sur www.0phyto-100pour100bio.fr/».*

Prochain stand au Passage bleu le vendredi 5 septembre de 9 h à 12 h.

Concernant la gestion des espaces verts, l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse sera interdite dans les espaces publics des communes en 2020. *« Nous estimons que cette nouvelle loi est bien tardive compte tenu des effets néfastes des pesticides sur la nature (mortalité croissante des abeilles entre autres) et sur la santé des citoyens et les familles d'agriculteurs »*, ajoute-t-elle.

Dans le cadre de la Journée des animaux sans foyer, l'association animera un stand d'information et signature de pétitions au passage Bleu, le vendredi 5 septembre pour sensibiliser le public à l'abandon des animaux de compagnie. Enfin, ajoute Marie Berger, *« en tant que citoyen, nous avons tous un rôle à jouer dans le changement des mentalités et la construction d'un cadre de vie plus sain. Il est nécessaire de faire entendre sa voix au-delà des urnes, en débattant et dialoguant avec les élus pour des engagements concrets. »*

RENÉE VUARNET

http://www.oikoskaibios.com/

Cette opération continue de porter ses fruits puisque Archamps et St Cergues se sont inscrites en 2014, et Ville-la-Grand et St Julien-en-Genevois en 2018

- En 2015, nous avons initié une cyber@ction arbres et routes pour sauver les allées d'arbres.

- Nous distribuons toujours un modèle de lettre pour les grandes surfaces qui vendent encore des pesticides chimiques de synthèse

ACTIVITES EN LIEN AVEC LA MAIRIE

REUNIONS PUBLIQUES

Outre la conférence sur les fauches tardives en 2008, les stands et lettres-types, nous avons été des citoyens actifs. Notre participation aux conseils consultatifs de la ville, notre présence aux Conseils municipaux et nos contributions aux enquêtes publiques ont permis d'affirmer nos idées.
Après avoir participé à diverses réunions publiques, Oïkos Baï Bios est devenue en 2010 membre du Bureau des Conseils Consultatifs de la ville d'Annemasse.
Nous avons ainsi été présents lors de nombreuses réunions avec les élus, dans le domaine de l'environnement et dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville, ce qui a été l'occasion de partager nos convictions, entre autres la nécessité de protéger le patrimoine arboré de la ville.

Oïkos Kaï Bios sur plusieurs fronts

A l'occasion de « Stop vivisection Day, 15 juin 2013 », Oïkos Kaï Bios, association Patrimoine Nature et Vie conviait le public au passage Bleu, comme un peu partout en Europe, à signer la pétition pour mettre fin à l'expérimentation animale. L'initiative citoyenne européenne doit récolter un million de signatures avant fin 2013. Parallèlement, les passants étaient invités à parapher la pétition *« pour une réforme de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments (AMM) interdisant les tests sur les animaux et pour permettre de meilleures recherches » : « Notre pétition qui permet de lutter pour des médicaments plus sûrs est évidemment axée contre la vivisection. Pour être sur le marché, les médicaments doivent passer par l'expérimentation animale mais ce qui marche sur les souris n'est pas forcément bon pour l'homme et utiliser le modèle animal s'est avéré dangereux, comme le cas du Médiator et de l'Isomeride. Il existe des méthodes alternatives mais elles sont insuffisamment développées »*, a déploré Marie Berger. Cette action soutenue par 15 structures est relayée par Borta, site suisse animaliste et la Ligue suisse contre la vivisection permettant de la signer en ligne.

Taxe ménagère et prix de l'eau

En tant que membre du bureau des conseils consultatifs de la Ville d'Annemasse, l'association interpelle également les élus locaux concernant la taxe d'enlèvement des ordures et le prix de l'eau, en préconisant deux suggestions : *« A ce jour, la taxe d'enlèvement des déchets ménagers est indexée sur la taxe foncière, c'est-à-dire sur la surface de l'habitation. Or, cet indice ne dit rien du nombre d'occupants qui donne une indication sur le volume d'ordures à traiter. Une taxe basée sur le nombre d'occupants du local nous paraîtrait plus juste. Quant au prix de l'eau, puisque rien n'encourage les économies, nous proposons une tarification progressive : une consommation de base de 40 m³ par personne à un coût faible, une tranche pour les 40 m³ suivants plus chère et au-delà de 80 m³ par personne à un coût très élevé. Aujourd'hui, le m³ coûte environ 2,60 € Sur la base de ce tarif, hors abonnements et hors TVA, nous proposons la 1re tranche à 1,50 le m³, la 2e à 4,50 € le m³ et la 3e à 7 € le m³ »*, précise Marie Berger, réitérant son engagement pour l'environnement.

R. V.

http://oikoskaibios.monsite-orange.fr/

Le Messager / jeudi 27 juin 2013

ENQUETES PUBLIQUES

Depuis mai 2010, nous avons participé à 45 enquêtes publiques. Le bilan de ces contributions et leur impact sont à lire dans le PDF ci-dessous, disponible en page « Nos actions, leurs bilans »

Ci après, un bref résumé des contributions qui concernent la défense de l'environnement, ainsi que quelques PDF des courriers déposés.

- Mai 2010 ; **DIRECTIVE TERRITORIALE DES ALPES DU NORD (DTA)**

Orientations pour les zones naturelles et les campagnes, encouragement de l'agriculture biologique, limiter l'urbanisation excessive et le goudronnage.

- Janvier 2011 : **MODIFICATION** du plan local d'urbanisme d'Annemasse **Création d'une continuité urbaine au Nord du Brouaz.** Modification simplifiée n°2

Pour le maintien de l'activité agricole et pour sa conversion en « bio » et pour la création de jardins familiaux

URBANISME Deux révisions et une modification du PLU : la fin des enquêtes

Dans la modification n°3 du PLU, un emplacement réservé (de 15 mètres) a été levé le long de l'avenue Émile-Zola. Le DL/S.Pe

À l'angle des rues de Romagny et des Pommiers, un emplacement réservé a été levé car le projet de giratoire ne se fait plus. Le DL/S.Pe

Des enquêtes publiques sont organisées régulièrement afin de modifier le Plan Local d'Urbanisme (adopté par délibération du conseil en janvier 2008). Des modifications ou des révisions, concernant des parcelles ou des secteurs particuliers.

L'enquête concernant le projet de modification n°3 s'est terminée hier soir. Elle portait sur des corrections réglementaires et la levée d'emplacements réservés (un peu partout dans la ville et un petit morceau au Brouaz, à proximité de la pisciculture).

Les corrections réglementaires sont un "toilettage" du PLU établi en 2008. Quant aux emplacements réservés, il s'agit d'une mise à jour. Exemple : si entre-tems, des travaux ont été faits par la commune, la zone réservée n'a plus lieu d'être.

Elle a été menée pendant un mois par Yves Dombre, le commissaire-enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Grenoble. Pendant cette période, sur quatre jours précis, il a reçu le public.

Devant lui, des cartes du PLU d'Annemasse et des zones nommées. On part du "U" : le centre-ville, avec des constructions serrées, hautes, sans limite de Cos. Ensuite, en première périphérie, des zones "U" pas forcément constructibles ou avec un Cos plus faible. Puis des zones particulières, comme les "Ux" (zone commerciale de l'hypermarché Géant par exemple), des zones quadrillées en rouge ou des emplacements particuliers (pour un projet précis) et des "Au" (zones à urbaniser comme celle du Brouaz).

Dans cette forêt de lettres, il faut s'y retrouver. Et pour déposer un permis de construire, il faut connaître le classement de sa zone. Si on est "Uc" ou "Ud" on n'aura pas les mêmes normes à respecter pour construire.

Une population peu sensible à ce genre d'enquête

Malgré une campagne d'affichage et de sensibilisation mise en place par la mairie, le public ne s'est pas rendu en masse, en salle "Voirons". Une dizaine de visites tout au plus. Des particuliers mais aussi des représentants d'associations.

Les observations sur ce projet de modification n°3 ont été consignées sur un registre d'enquête. Des remarques puvaient aussi être envoyées par courrier au commissaire-enquêteur.

Par la suite, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au maire d'Annemasse.

Sabine PELLISSON

REPÈRES

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

■ Le commissaire-enquêteur mène l'enquête publique. C'est une personne indépendante, bénévole. Ce n'est pas un métier. Il est nommé par le tribunal administratif. Une enquête publique est une procédure codifiée, préalable aux grandes décisions ou réalisations d'opérations d'aménagement du territoire qu'elles soient d'origine publique ou privée. L'arrêté préfectoral décide de l'ouverture de l'enquête. Une annonce légale est faite 15 jours avant dans la presse. La consultation du public dure environ un mois. Puis le commissaire-enquêteur rédige son rapport (déroulement de l'enquête, analyse les observations reçues, conclusions et avis). Il dispose d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées à l'autorité qui a organisé l'enquête.

Dauphiné Libéré du 12/02/2010 samedi

La vaste zone du Brouaz : entre continuité urbaine, espaces naturels et futur hôpital privé

Les projets de révision simplifiée n° 1 et 2 portaient sur le Brouaz. L'enquête menée par Philippe Lambret (commissaire-enquêteur) s'est achevée mercredi 9 février.

La révision n°1 portait sur la réalisation d'un projet d'intérêt général pour la création d'un vaste espace "nature", comprenant des espaces collectifs. La révision n°2 portait sur le projet d'extension de zones constructibles dans le secteur Brouaz.

Les habitants ne se sont pas déplacés en nombre sur le sujet. Certains ont émis des remarques.

Côté association, Oïkos Kaï Bios, a déposé ses remarques pour la révision n°2. Elle a souhaité s'exprimer sur ce projet de modification et sur une urbanisation éventuelle, notamment concernant le projet de continuité urbaine au Nord de la zone du Brouaz. «Pour un développement durable acceptable, il nous paraît de la plus haute importance de privilégier les productions locales évitant ainsi les transports. Ainsi, nous souhaitons que les actuelles terres agricoles soient préservées. Nous souhaiterions y ajouter une exigence de qualité : la conversion de l'actuelle exploitation en agriculture biologique.» a rappelé la présidente de l'association, Marie Berger. «Dans le même esprit, il nous paraît intéressant la création d'une ferme pédagogique et de jardins familiaux (révision n°1). Cet aspect du projet nous paraît intéressant et renforcerait les engagements de l'Agenda 21.»

S.Pe

Sur le projet d'aménagement du Brouaz (zone classé Au dans le PLU), un équilibre sera à trouver entre habitat et agriculture Le DL/S.Pe

- Janvier 2014 ; **ENQUÊTE PUBLIQUE Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE RAlpes) ».** Loup, agriculture biologique, élevage, lycées agricoles, urbanisation, gestion des espaces verts, pollution lumineuses, surfaces vitrées, carrières, biodiversité et projets ferroviaires, bois énergie, loisirs, chasse, loi littoral…

- Mai 2015 ; **ENQUÊTE PUBLIQUE Vétraz-Monthoux Révision du P.L.U.**

« Pénétrante verte » du SCOT de l'agglomération contestée, intrusion dans un milieu à protéger. Densification remise en cause, conserver un environnement à taille plus humaine, vergers, petits jardins potagers ….Les voies vertes apportent les pratiques discourtoises que l'on rencontre en ville, tous comportements nocifs pour l'environnement.

Espaces Boisés Classés supprimés/déplacés : manque d'information, article du Faucigny, ginkgo biloba et cèdre menacés. Les arbres doivent être protégés, c'est un devoir à l'heure du réchauffement climatique. Exploitation agricole, pratiques néfastes pour la nature : conversion en bio de la ferme de Corly souhaitée. VETRAZ-MONTHOUX reste encore humaine, cèdera-t-elle à la folie immobilière de l'agglomération.

- Septembre 2016 **Enquête Publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général du barrage de Fourogue et de ses ouvrages annexes** ; nous estimons la demande abusive, laquelle ne peut être examinée que sous l'angle plus actuel du projet si contesté de barrage de Sivens. Sont pointés, le surdimensionnement de l'ouvrage, la nécessité de repenser l'agriculture dans une meilleure adéquation à l'environnement. Par ailleurs, cette construction a été réalisée malgré les ordonnances, les arrêtés. Ceci constitue un déni de démocratie, de surcroît 40 ha de terres agricoles de bonne qualité ont été noyées.

- Avril 2017 **Enquête Publique** sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) d'Annemasse : Espaces Boisés Classés (EBC) et Espaces Verts à Protéger (EVP) en diminution, en nombre et en surface**.** Passé de la ville : peu de traces de l'architecture agricole, disparition progressive des marquises au centre-ville, urbanisation et alignement des façades, arbres abattus, jardins supprimés….Qualité de vie en ville : pollutions sonores, densification, services publics. Le s différents zonages dont la nouvelle zone agricole.

- Avril 2017 **Enquête Publique** Chemins ruraux Cranves Sales

Enquête d'utilité publique préalable à la désaffection à un usage public de chemins ruraux
Problèmes posés par l'extension de la zone d'activité de Borly au détriment des terres agricoles, Intérêt du maintien des chemins ruraux à plusieurs titres : patrimonial, agricole, espaces de nature…

- Mai 2018 **Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis d'aménager pour un lotissement de 80 parcelles dans la zone d'activités économiques « Borly 2** » à Cranves-Sales. A l'enquête d'utilité publique préalable à la désaffection à un usage public de chemins ruraux en 2017 a succédé cette enquête qui prévoit de transformer 20 ha de terres cultivées en zone artisanale alors que des friches industrielles et des terrains existent sur l'agglomération.

- Août 2018 **Enquête publique sur le projet de renaturation du Foron, secteur Puplinge – Ambilly – Ville-la-Grand**.., Projet ambitieux, pour lutter contre les inondations. Divers désagréments mentionnés, comme l'abattage de 229 arbres. Non-sens écologique, grande valeur patrimoniale et écologique. L'acacia, arbre exotique ?

Les PDF de l'ensemble des enquêtes auxquelles nous avons contribué sont disponibles en diverses pages de notre site Internet http://www.oikoskaibios.com/ .

PERSPECTIVES, PROJETS

Les pesticides sont nocifs, nous en sommes persuadés et de nombreuses études le prouvent et comme le démontrent divers procès enfin gagnés par des agriculteurs, par des employés, en France et aux Etats Unis.
Nos actions se poursuivent.

Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération, Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
http://www.oikoskaibios.com/
© Oïkos Kaï Bios 2007-2019